

Votre syndicat CGT des communaux de Waziers



CHÈQUES-VACANCES

Récemment, vous avez été destinataire d'un chéquier de 300 € ou 150 € de « **CHÈQUES VACANCES** » obtenu lors des négociations pour la mise en place des « 1607h ». La CGT revendique la paternité de cet acquis car malgré les divers problèmes rencontrés pour leur mise en place, celui-ci a pu vous être transmis dans les délais donnés au départ et nous nous en **FÉLICITONS**.

Notre prochain objectif, c'est d'obtenir une revalorisation dans les années qui suivent.



QU'EST-CE QU'UN DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL ?

Nous nous engageons pour vous !



Les Délégués du personnel



Un délégué du personnel est une personne qui, au sein d'une entreprise, est tenue de transmettre auprès de la direction les différentes requêtes reçues des salariés et non des revendications personnelles.

Pour cela, il faut connaître le **TRAVAIL** et **TRAVAILLER**. C'est sur le terrain que nous sommes à l'écoute de nos collègues et c'est à partir de la pratique que nous pouvons faire des propositions **COHERENTES** et **RÉALISABLES** auprès de l'autorité.

Nous sommes une organisation **FORTE** et engagée prête à nous battre pour défendre les intérêts de chacun. Nous avons démontré à maintes reprises nos capacités à le faire et certains l'ont aujourd'hui oublié !!

Ceux qui nous désignent comme des « délégués du patron » font preuve **d'ignorance, d'incompétence et méconnaissance de la pratique du syndicalisme.**



OÙ VA-T-ON ?



Une grande partie du personnel s'interroge sur son avenir après la suppression de bon nombre de nos acquis qui contribuaient jusqu'alors à compenser les salaires modestes de la fonction publique territoriale, Mr le Maire est revenu sur les négociations qui ont eu lieu lors la mise en place des 1607H :

- Mise en place de la journée de carence
- Remise en cause des heures supplémentaires
- Annualisation du temps de travail de certains services
- Remise en cause de la pose des congés en heures
- Locations payantes des salles
- Prêt de véhicules municipaux avec contre partie financière (carburant)
- Perte des journées d'ancienneté
- Perte des journées octroyées lors des départs en retraite (1/2 journée par année de service)



Cette liste conséquente va t'elle encore augmenter Mr le Maire ?
La CGT tire la sonnette d'alarme et s'inquiète de votre devenir.

Certes, la loi de transformation a imposé à Mr le Maire des réglementations bien strictes (*où il aurait pu ne pas les appliquer*) mais la suppression de certains avantages internes est injuste pour l'ensemble du personnel car elle fait suite à l'abus d'un petit nombre d'individus.

Nous demandons à Mr le Maire l'ouverture d'un nouveau dialogue social afin de pouvoir revenir sur certaines de ces décisions.



PRIMES



Le gouvernement a instauré un nouveau levier de la rémunération au mérite, qui remplacera la prime de fonctions et de résultats. Ce Régime indemnitaire appelé RIFSEEP prend en compte les fonctions, les sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.



Le RIFSEEP se décline en deux axes :

- **Un complément indemnitaire annuel (CIA)**, tenant « compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir » et fondé sur l'entretien professionnel et l'appréciation de la valeur professionnelle.
- **Une indemnité principale mensuelle de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE)** : elle est attachée aux fonctions exercées et remplacera l'essentiel du régime indemnitaire actuel

Il est important de savoir que les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de la pension de retraite.

En CST du 03 mai 2023, nous avons été amenés à voter pour la modification du RIFSEEP déjà mise en place depuis quelques années maintenant. Une partie de cette prime et plus particulièrement la CIA est contraire à l'intérêt général et aux principes fondateurs du Statut général des fonctionnaires et de la fonction publique et c'est pourquoi nous n'avons pas souhaité jusqu'alors sa mise en place.

La CGT ne se reconnaît pas dans la philosophie de ce dispositif importé du secteur privé. Les missions de la fonction publique constituent un devoir pour chacun des agents, mais peuvent-elles être quantifiables et mesurables en termes de résultats ? Notre crainte est que celle-ci va augmenter les tensions et conflits entre les agents.

À ce jour, nous restons perplexes par rapport à la mise en place de « *cette prime au mérite* »
 Va t-elle compenser les heures supplémentaires non payées ?

Va t-elle compenser la mise en place de l'annualisation du temps de travail dans certains services ?

Des réunions de travail devraient être organisées avec Mr le Maire et les représentants du personnel afin de connaître les modalités de mise en place de ces primes.

La CGT sera très vigilante par rapport aux différentes propositions qui nous seront faites et nous ne manquerons pas de vous aviser de la suite de ces différentes réunions.



